

Conseil communal de Lausanne

| | |
|-------------------------|---|
| Initiative : | Postulat |
| Titre : | Pour une passerelle piétonne côté lac à Bellerive |
| Initiant-e(-s) : | Ilias Panchard et consorts |

Chaque été, les lausannoises et lausannois profitent du cadre magnifique qu'est le bord du lac et des nombreuses activités qui s'y déroulent. L'ouverture récente de la zone de baignade d'Ouchy ainsi que la poursuite de la fermeture à la circulation des quais d'Ouchy et de Belgique durant les week-ends estivaux ont contribué à faire davantage du bord du lac une zone conviviale et de détente.

Hélas, l'accessibilité des rives du lac au public n'est pas encore garantie. La Constitution suisse prévoit pourtant que les rives soient accessibles au public. Selon l'association Rives Publiques, cela concerne seulement 50% des rives vaudoises. Deux initiatives parlementaires vaudoises et genevoises ont récemment été déposées afin de pousser les propriétaires à laisser cheminer tout un chacun entre leur parcelle privée et le lac.

La situation est heureusement bien meilleure à Lausanne. Le postulat de l'ancien conseiller communal David Raedler visait justement à assurer l'accès aux rives toute l'année sur l'ensemble du territoire lausannois.¹ Le point noir étant la fermeture estivale (du 15 avril au 15 octobre) du chemin passant de la plage publique de Bellerive au quai du Vent-Blanc.

Dans le rapport-préavis répondant au postulat Raedler², la Municipalité présente l'étude des différents modèles d'exploitation possibles pour la piscine de Bellerive. Après analyse des avantages et inconvénients des différentes variantes, la Municipalité a décidé de maintenir l'exploitation de Bellerive-Plage dans sa forme actuelle.

En cas d'acceptation par le Conseil communal, l'accès continu au bord du lac pendant les mois d'été continuera d'être limité à Lausanne. Et ce probablement pendant des années. L'avenir du lieu se dessine donc sans cheminement piéton possible le long du lac.

Cette situation ne nous semble toujours pas satisfaisante. Malgré les adaptations récentes, le cheminement actuel par l'avenue de Rhodanie est incomparable au niveau de la qualité (trottoir entre une route et le bâtiment de la piscine) et de la sécurité (place majoritairement dévolue aux voitures et conflits d'usage entre les acteurs-trices de la mobilité) avec celui au bord du lac.

Étant donné l'impasse actuelle et l'absence de perspectives de développement à moyen terme, plusieurs élu-e-s communaux-ales, dont les soussigné-e-s, soutiennent un projet qui permettra le maintien du modèle d'exploitation actuel de la piscine de Bellerive – tel que voulu par la Municipalité – tout en garantissant un cheminement piéton continu au bord du lac : la création d'une passerelle piétonne sur l'eau reliant le quai du Vent-Blanc au quai de Bellerive (sa partie ouverte toute l'année).

Les aspects techniques, paysagers, financiers et environnementaux devront déterminer le tracé exact

1 « Un accès libre à nos « belles rives » pour toutes et tous », déposé le 9 avril 2019 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 7 mai 2019.

2 Rapport-préavis N° 2021/28, Piscine de Bellerive et rives du lac, réponse au postulat de M. David Raedler, « Un accès libre à nos « belles rives » pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc, « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien »

de la passerelle. La possibilité de passer sous la passerelle à la nage ainsi que l'utilisation de bois local sont des éléments essentiels à la réalisation d'un tel projet.

En cas de réalisation du projet, compenser son emprise sur le lac en mettant en place des mesures en faveur de la nature dans ce secteur (p.ex. création d'une roselière, revitalisation des rives, désimpermeabilisation des sols, etc.) nous apparaît indispensable. Tout comme l'attention portée à la minimisation de son impact paysager.

En plus de garantir enfin un cheminement piéton continu le long du lac, la construction d'une passerelle piétonne au large du quai de Bellerive réunirait de nombreux avantages :

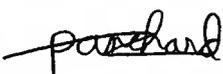
- Complémentarité des changements en faveur des piéton·ne·s et de la mobilité douce en cours au bord du lac (zones de baignade d'Ouchy, potentielles nouvelles zones de baignade, fermeture à la circulation du quai d'Ouchy et de Belgique les dimanches d'été, etc.)
- Création d'un lien entre les zones de baignade (Ouchy, Jetée de la Compagnie, Bellerive) ainsi que les ports d'Ouchy et de Vidy par un cheminement piéton continu toute l'année.
- Diminution du report piéton actuel sur l'avenue de Rhodanie et les conflits d'usage récurrents sur ce tronçon peu adapté aux piéton·ne·s
- Intérêt touristique par la valorisation à l'année d'un lieu magnifique et d'une des plus belles vues lausannoises au bord du lac. Possibilité d'y observer le ciel étoilé pendant la nuit.
- Compatibilité avec les conclusions du rapport-préavis N° 2021/28 (Piscine de Bellerive et rives du lac) et les développements futurs potentiels du site.
- Projet fédérateur autour de divers acteur·trice·s engagés dans les activités au bord du lac, du tissu économique local, des acteur·trice·s touristiques. Un financement participatif pourrait être envisagé et rencontrer un succès certain.

Ce projet ne serait pas une première en Suisse. En effet, la passerelle *Cassiopeisteg* permet aux piéton·ne·s de se promener au bord du lac de Zurich sur près de 300 mètres, de la Bürkliplatz à Wollishofen. Le projet constitue aussi en un attrait touristique supplémentaire.³

Au vu des éléments ci-dessus, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de construire une passerelle piétonne au dessus du lac ou sur les rives afin de garantir toute l'année un cheminement piéton côté lac à Bellerive.

Lausanne, le 14 mars 2022

Ilias Panchard



Valéry Beaud



Olivia Fahmy

Sima Dakkus

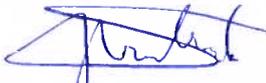
Olivier Thorens



Yvan Salzmann



Samson Yemane



Derya Celik

Magali Crausaz



³ <https://www.zuerich.com/fr/visite/attractions-touristiques/passarella-cassiopeia>